[Traduction]

LE BILINGUISME CHEZ LES COMMISSION-NAIRES AUX MUSÉES

L'hon. W. G. Dinsdale (Brandon-Souris): J'ai soulevé cette question deux jours de suite, monsieur l'Orateur. Hier, j'ai demandé au secrétaire d'État (M. Pelletier) s'il voulait reconsidérer le renvoi de 15 gardiens des musées nationaux d'Ottawa. Vous savez que ces hommes ont été renvoyés parce qu'ils ne parlaient qu'une seule langue. On nous a simplement assuré qu'on rechercherait ailleurs de nouveaux emplois pour ces personnes.

J'ai établi que le gouvernement n'a pas le droit d'agir ainsi, car il revient au Corps des commissionnaires de recaser ces hommes. J'ai aussi la preuve que certains d'entre eux n'ont pas été recasés. Quelques-uns ont été déclassés. Je crois que les députés et le public sont généralement au courant de ces faits.

• (10.10 p.m.)

Le plus déconcertant de tout cela, c'est qu'on trouve difficilement quelqu'un qui en acceptera le blâme. Tout le monde semble avoir honte de ce qui a été fait. En fait, la responsabilité devrait en incomber au conseil d'administration qui a pris charge des affaires du musée en avril dernir. Le président, M. Jean Ostiguy, ne se souvient pas que le conseil ait pris pareille décision. On n'a pas consulté le ministère des Affaires des anciens combattants au sujet de la préférence accordée par la charte des anciens combattants applicable à l'emploi dans la fonction publique. Le ministre s'en est lavé les mains. Le secrétaire-général des Musées nationaux, M. Charles MacKenzie, a dit qu'il avait donné une directive à M. Wait, qui s'occupe des commissionnaires de la région d'Ottawa. Maintenant, il y a du nouveau. M. MacKenzie prétend qu'il a reçu des ordres du greffier du Conseil privé, M. Gordon Robertson, dans un communiqué d'octobre dernier priant instamment les chefs des ministères d'appliquer dès que possible les dispositions du bill sur les langues officielles. Aujourd'hui, à la Chambre, le premier ministre a convenu qu'il avait autorisé la directive transmise par le greffier du Conseil privé. Je soulève la question maintenant parce que cette initiative est manifestement injuste. Lorsque les sous-ministres employés par le gouvernement du Canada sont incompétents du point de vue linguistique, on les envoie suivre un cours coûteux aux frais du contribuable. Certains de ces [M. Gendron.]

cours coûtent jusqu'à \$150,000. Mais lorsqu'il s'agit de commissionnaires, on leur enlève leur situation.

Tous ces commissionnaires ont des états de service militaire remarquables. L'article 9 du bill concernant le statut des langues officielles du Canada stipule tout simplement, pour le résumer, qu'il incombe aux ministères de fournir au public, dans certaines localités, des services bilingues. De plus, j'ai aussi découvert qu'on interdit formellement aux commissionnaires d'engager la conversation avec le public, sauf en cas d'urgence, parce que leurs fonctions ne concernent uniquement que la sécurité et la garde d'immeubles.

C'est en citant, je pense, un extrait d'une causerie prononcée récemment par le ministre de la Justice au club Kiwanis d'Ottawa que je puis le mieux approfondir cette question. Il avait alors exposé les deux côtés du problème que pose l'encouragement du bilinguisme à la fonction publique. Le problème vise, a-t-il dit, à redresser les injustices passées et à en éviter de nouvelles.

A mon avis, il y a eu injustice dans ce cas-ci. En outre, j'exhorte le gouvernement à étudier toute la question et à voir à ce que les employés traités injustement soient réintégrés dans leurs emplois. Comme je l'ai dit, le premier ministre a aussi avoué qu'il était l'auteur de la directive dont découle toute la malheureuse affaire et qui, incidemment, constituait un empiétement sur tous les droits des députés, car la loi concernant le statut des langues officielles n'a pas été étudiée par la Chambre. Il ne suffit pas de jeter le blâme sur les fonctionnaires de l'État. La responsabilité incombe au gouvernement, et la solution relève de lui.

M. E. F. Whelan (secrétaire parlementaire du ministre des Pêcheries): Monsieur l'Orateur, il faut féliciter le député de Brandon-Souris pour l'intérêt qu'il manifeste à la question. Plusieurs d'entre nous connaissent bien son attitude de sentinelle constante à ce sujet. J'ai écouté sa question, le ministre lui a répondu hier, et je puis assurer à tous les députés que le problème du bilinguisme dans nos musées nationaux fait l'objet de la plus grande préoccupation du secrétaire d'État. Il n'a jamais négligé ou éludé cette question.

Je crois que le secrétaire d'État a manifesté une profonde inquiétude au sujet des accusations qui ont été formulées. Il a demandé des précisions sur les rapports selon lesquels certains commissionnaires avaient perdu des avantages ou même leur salaire. Vu la décla-